

# **Règlement Intérieur du Tournoi**

## **Blitz de mai du Lille Métropole Chess**

### **Article 1 : Présentation**

L'association Lille Métropole Chess (LMC) organise un tournoi rapide en 5 rondes le lundi 5 mai 2025, au 9 rue de la Halle, 59800 Lille.

Les résultats sont comptabilisés (numéro d'homologation 67141) pour le classement FIDE blitz de juin 2025.

### **Article 2 : Règles**

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).

Les appariements sont réalisés au système suisse intégral avec l'aide du logiciel PAPI 3.3.8. sous la supervision de l'arbitre principal.

Si le tournoi comporte 16 participants ou participantes ou moins, un tournoi toutes rondes remplacera le système suisse intégral.

### **Article 3 : Horaires et cadence**

Le tournoi se déroule à la cadence de 1 minute plus 4 secondes par coup.

Le pointage sera ouvert jusqu'à 19h15.

La première ronde commencera à 19h30.

Fin du tournoi prévue vers 22h30.

#### **Article 4 : Prix et inscriptions**

Pré-inscription en ligne conseillée. L'inscription sur place est possible, dans la limite des places disponibles.

L'inscription est gratuite.

Aucun lot ne sera distribué.

#### **Article 5 : Départages**

Le départage des ex-æquo se fait au Buchholz Tronqué, puis à la Performance.

En cas de tournoi toutes rondes, le départage des ex-æquo se fera au Sonneborn-Berger, puis au Koya.

#### **Article 6 : Conduite des joueurs et joueuses**

Aucun joueur ou joueuse n'est autorisé à quitter l'espace de jeu durant la partie sans accord de l'arbitre.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans un sac fermé, ou bien déposés sur la table d'arbitrage. L'organisateur et l'arbitre déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol des appareils électroniques en question.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans la salle de jeu.

#### **Article 7 : Fin de partie**

À la fin de la partie, les joueurs et joueuses viennent annoncer leur résultat à la table d'arbitrage.

Aucune restriction concernant la nullité par accord mutuel ne sera appliquée.

## **Article 8 : Arbitrage**

L'arbitre principal du tournoi est Benjamin DEFROMONT (AFO1).

Tous les joueurs et toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent règlement.

**L'arbitre principal**

Benjamin Defromont

**L'organisatrice**

Oriane Soubirou